

COMMUNE DE SERRIGNY EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DU 26 MARS 2024

ARRETE 01/2024

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – TRAVAUX RACCORDEMENT ELECTRIQUE PRODUCTEUR MICHAUDET Hervé – Chemin de Pouilly à SERRIGNY EN BRESSE et Route de Serrigny à ST MARTIN EN BRESSE

Nous, Maire de la commune de SERRIGNY EN BRESSE,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R130, R411, 412, 413 et R 417,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (partie législative et réglementaire),

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes

Vu l'arrêté interministériel sur la signalisation routière (livre 1, 1^{ère} et 8^{ème} partie) approuvée par l'arrêté ministériel du 07 Juin 1977

Vu l'arrêté du 6 Novembre 1992 approuvant les nouvelles dispositions du livre de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (8^{ème} partie)

Vu la demande présentée par SAS Laurent PILLOT TP de DARDILLY (69).

Considérant les travaux de raccordement électrique du producteur MICHAUDET Hervé « Chemin de Pouilly à SERRIGNY EN BRESSE et Route de Serrigny à ST MARTIN EN BRESSE.

ARRETE

Article 1 : la circulation et le stationnement des véhicules de toute nature seront **INTERDITS** à l'exception des véhicules de SAS Laurent PILLOT TP de DARDILLY (69), « Chemin de Pouilly à SERRIGNY EN BRESSE à compter du 02 Avril 2024 et pendant toute la durée des travaux.

Article 2 : le présent arrêté prendra effet dès la mise en place des panneaux réglementaires par SAS Laurent PILLOT de DARDILLY (69).

Article 3 : le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par apposition aux extrémités, des panneaux et matériels de signalisation réglementaires et par affichage en mairie.

Article 4 : le Maire dans ses pouvoirs de police est chargé du contrôle et de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- SAS Laurent PILLOT TP de DARDILLY (69)
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de St Germain du Bois.
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de St Martin en Bresse
- Monsieur le Directeur du SAMU – Chalon sur Saône

Fait à Serrigny en Bresse, le 26 Mars 2024

Le Maire,
S. ROSSIGNOL



Date de publication :
26 Mars 2024